



Centre de Formation et d'Enseignement de la Conduite et de la Sécurité Routière

SIRET : 835 081 118 000 19

10 chemin du Mont-Blanc 01210 FERNEY-VOLTAIRE

07.49.62.37.08

contact@my-a.fr

Conditions générales et obligations des parties :

- **Inscription ANTS** : si l'élève est déjà inscrit sur ANTS.GOUV.FR à la catégorie B du permis de conduire il s'engage à transmettre sans délais le cerfa02 à l'auto-école sinon aucune inscription à l'examen ne sera envisagée. **Si l'élève n'est pas inscrit il doit transmettre sans délais une attestation à l'auto-école l'autorisant à faire la demande pour lui.** Sans ce document aucune demande ne sera effectuée.
- **Examen théorique** : l'élève s'inscrit par ses propres moyens à l'examen du code de la route et s'engage à transmettre à l'auto-école son résultat par e-mail dès sa réception.
- **Leçons de conduite** : l'élève doit obligatoirement désinfecter l'ensemble des commandes utilisées avant le début de la leçon. Les dix premières minutes vous vous installerez **seul(e) au poste de conduite**, ce temps est consacré à l'apprentissage/révision des commandes du poste de conduite et aux questions de vérifications. Une pause de 5 minutes sera faite au milieu de la séance de conduite si vous le demandez. Vous reviendrez à l'auto-école environs 15 à 10 minutes avant la fin de la séance. Le temps restant permet de faire le bilan : les commentaires sont notés dans le livret pédagogique avec le moniteur. **Attention : pour toute annulation ou déplacement de cours veuillez nous prévenir 48h à l'avance sous peine de facturation des 2 leçons.** L'auto-école My-A se réserve tous droit d'annuler ou de déplacer les rendez-vous. La leçon de conduite comptera pour 2 heures dans la formation pratique.
- **Examen pratique** : lorsque les moniteurs ont donné leurs accord, **et seulement si**, l'élève sera mis sur la liste d'attente pour les examens suivants. L'élève fera un examen blanc afin d'évaluer s'il peut être sur la liste d'attente. L'élève est prioritaire lorsque c'est son premier examen pratique, s'il a déjà échoué il ne sera plus prioritaire. SEULS les moniteurs peuvent donner l'accord pour le passage de l'examen, l'élève ne peut en aucun cas être inscrit sans examen blanc. **Le secrétariat ne vous transmettra pas les dates d'examens du mois suivant**, l'élève recevra un SMS avec la date d'examen quand il sera inscrit.



- Le jour de l'examen : l'élève devra venir sans retard à l'auto-école à l'heure indiquée par celle-ci. Chaque élève fera un parcours d'une durée d'environ 30 minutes juste avant l'examen, ce parcours est au prix de 57.00 €. L'élève s'engage à régler l'entièreté de sa formation avant le jour de l'examen. Lorsque l'élève sera à l'examen il ne doit pas discuter avec l'examineur ! Les résultats seront transmis 48h après le passage et sera disponible sur le site de la sécurité routière.
- En cas d'échec : L'élève n'est maintenant plus prioritaire, il doit continuer les leçons de conduite afin d'avoir une nouvelle date d'examen. **L'élève devra faire minimum 4 heures de cours obligatoire avant de repasser l'examen.**

En cas de non-respect des conditions générales, l'auto-école peut mettre fin au contrat et à la formation.

Signature de l'élève

+ mention « lu et approuvé »